Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260605-DEL2026_040-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE
Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 10 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. benoît DUMONT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 mai 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 08 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 10

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mmes Rome SCHMITT, Frédérique TOUCHARD.

Absents : M. Mathieu LE GAL –procuration à François HUET–, Mme Sandrine GUELOU –procuration à Sandrine LARHER–, M. François PONCHON.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : François HUET

2026– 040 – B – DELEGUES A LA CAISSE DES ECOLES (CDE) COMPLEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner trois délégués non élus à la caisse des écoles en complément des trois délégués élus désignés le 3 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Pierre TINGAUD, Julie CHAPPOT et Antonin DIANNOUX

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
François HUET

Le Maire,
Benoît DUMONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.